

AUXERRE

RENOUVELLEMENT PASSEPORT BIOMÉTRIQUE (MINEUR)

MAIRIE

accueil du public

@CCUEIL / COMMUNICATION

14 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
03 86 72 43 00

OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9 H À 17 H

AUXERRE, LA VILLE POUR TOUS

WWW.AUXERRE.FR



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Titre d'identité sécurisé prouvant la nationalité française (hors du territoire français), d'une durée de validité de 5 ans

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Il convient de s'adresser à la mairie équipée de station biométrique

QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE ?

Les personnes exerçant l'autorité parentale (*père, mère, tuteur*) ou son représentant légal, accompagné par le mineur

SITUATION	MINEUR DE MOINS DE 12 ANS	MINEUR DE PLUS DE 12 ANS
DÉPÔT DE LA DEMANDE	PRÉSENCE DU MINEUR EXIGÉE	
RETRAIT	PRÉSENCE DU MINEUR NON EXIGÉE	PRÉSENCE DU MINEUR EXIGÉE

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

L'ancien passeport : original + photocopie

Le passeport du demandeur est valide :

- 1 photo d'identité conforme aux normes exigées
- Justificatif de domicile : original + photocopie

Le passeport du demandeur est périmé depuis moins de 2 ans :

- 1 photo d'identité conforme aux normes exigées
- Justificatif de domicile : original + photocopie

Le passeport du demandeur est périmé entre 2 et 5 ans et le passeport est sécurisé (modèle électronique ou biométrique) :

- 1 photo d'identité conforme aux normes exigées
- Justificatif de domicile : original + photocopie

Le passeport du demandeur est périmé entre 2 et 5 ans

et le passeport n'est pas sécurisé (modèle plus ancien) :

- Carte Nationale d'Identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans : original + photocopie
- Ou un acte de naissance de moins de 3 mois (*copie intégrale ou extrait avec filiation*) : original - sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé (*ville adhérente à COMEDEC sur www.ants.gouv.fr*)
- 1 photo d'identité conforme aux normes exigées
- Justificatif de domicile : original + photocopie

+ **Pièce d'identité du parent qui dépose et autorise la demande :**
original + photocopie

DÉLAI ?

2 à 5 semaines

COÛT ?

17€ (moins de 15 ans) et 42€ (entre 15 et 17 ans) en timbres fiscaux, papiers ou dématérialisés (achat en ligne sur www.service-public.fr)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les justificatifs de domicile acceptés (original + photocopie) : récent de moins d'un an, même reçu par internet

- justificatifs sécurisés et équipés d'un code barre 2D-DOC fournis par EDF et Bouygues-Télécom (factures électroniques pouvant être téléchargées par vos soins sur votre compte client).
- facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (fixe, mobile).
Avis d'imposition ou de non imposition
- quittance d'assurance pour le logement, quittance de loyer non manuscrite, titre de propriété

Autres situations : renseignements au Service Accueil et Formalités.

Si les parents sont divorcés ou séparés :

Résidence de l'enfant chez l'un des parents ou résidence alternée.

- jugement précisant l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant : original + photocopie.
- convention conclue par les parents (si aucun jugement) : original.
- justificatif de domicile du parent chez qui l'enfant réside habituellement : original + photocopie.
- justificatifs de domicile de chaque parent + pièces d'identité de chacun des parents : original + photocopie.

Si vous souhaitez que votre enfant porte un nom d'usage :

- une autorisation écrite et la pièce d'identité des deux parents

Faire ses démarches en ligne sur : www.service-public.fr

- effectuer une pré-demande de passeport en ligne et obtenir un numéro nécessaire lors de l'enregistrement de la demande à la mairie
- remplir le formulaire Cerfa n°12100*02 en ligne, l'imprimer et l'apporter à la mairie lors de l'enregistrement
- demander votre acte de naissance si votre ville de naissance n'est pas adhérente au dispositif COMEDEC.